

DÉCISIONS APD DU 16 OCTOBRE 2012



DÉCISIONS de la 2^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 16 octobre 2012 à 13 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 02.01** D'ajouter le point d'information « Stratégie pro-parent des commissaires » à l'ordre du jour de la présente Assemblée.
- 02.02** D'ajouter le point d'information « Clarification sur les coupures à la CSDM » à l'ordre du jour de la présente Assemblée.
- 02.03** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel qu'amendé:
1. Mot de bienvenue
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption d'un procès-verbal
 4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
 5. Nominations aux Comités paritaires
 - 5.1 Comité encadrement des stagiaires
 - 5.2 Comité santé sécurité au travail
 6. Calendrier scolaire / Modification
 7. Prévisions budgétaires 2012-2013
 8. Annexe XXVIII / État de situation 2011-2012
 9. Instruction ministérielle 2012-2013 / Remise des notes
 10. Sujets divers
 - 10.1 Stratégie pro-parent des commissaires
 - 10.2 Clarification sur les coupures à la CSDM

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 02.04** Que le procès-verbal de la 1^{re} Assemblée des personnes déléguées tenue le 11 septembre 2012 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 19 octobre 2012, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.



NOMINATIONS AUX COMITÉS PARITAIRES

- 02.05** Que l'Assemblée de personnes déléguées nomme Monsieur Bastien Houde, de l'École des métiers de l'Aérospatiale, au poste de membre régulier, afin de compléter le Comité d'encadrement des stagiaires jusqu'à la fin de son mandat.
- 02.06** Que l'Assemblée de personnes déléguées nomme Daniel Chartrand de l'école Honoré-Mercier au poste de membre régulier et Harold La Pierre de l'école Hochelaga au poste de membre substitut au Comité paritaire de santé et de sécurité au travail, pour la durée restante de la convention collective locale.

CALENDRIER SCOLAIRE / MODIFICATION

- 02.07** Que l'Assemblée des personnes déléguées suspende ses règles de fonctionnement pour permettre la présentation de Benoît Bergeron sur la modification du calendrier scolaire pour une durée de 6 minutes.
- 02.08** Que l'Assemblée des personnes déléguées recommande que la convocation de l'Assemblée d'unité de négociation CSDM soit annulée.
- 02.09** Considérant la dernière proposition de la CSDM sur la modification des calendriers scolaires,
Que l'Assemblée des personnes déléguées rejette cette proposition et que la modification des calendriers scolaires se fasse comme prévu à la convention collective locale.
- 02.10** Que l'Assemblée des personnes déléguées mandate le Conseil d'administration pour procéder à une analyse juridique de l'interprétation de Benoît Bergeron des articles
- 8-4.02 A) section 2, 2
 - 11-10.03 B), A) section 2, a)
 - 13-10.04 D), section 2, b)
- de la convention collective locale sur la fermeture des établissements.

RECONSIDÉRATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 02.11** Que l'ordre du jour de la présente réunion soit reconsidéré en reportant le point « Prévisions budgétaires 2012-2013 » à la prochaine Assemblée des personnes déléguées.